

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2096

28 août 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Atalian Europe S.A. | 100608 | MATHIOT Conseil Lux S.à r.l. | 100565 |
| Carnegie Fund Management Company S.A. | 100567 | Matterhorn Immobilière S.A. | 100565 |
| DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l. | 100571 | Mobi-Décor S.A. | 100564 |
| DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l. | 100571 | Modimmo S.A. | 100566 |
| DIF Luxembourg S.à r.l. | 100571 | Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l. | 100565 |
| Eco-Immo s.à r.l. | 100571 | Mountain Aviation S.A. | 100565 |
| Esplanade Germany S.à r.l. | 100571 | M + R Plan Sàrl | 100562 |
| Extensa Luxembourg S.A. | 100571 | ND. Finance S.A. | 100567 |
| La Nice S.A. | 100562 | ND. Finance S.A. | 100566 |
| L'As du Toit S.à r.l. | 100572 | Nicky International S.A. | 100568 |
| LBPOL IV (Lux) S.à.r.l. | 100562 | Njord Wind S.à r.l. | 100566 |
| LBPOL William II S.à.r.l. | 100562 | N-Media Solutions S.à r.l. | 100566 |
| LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l. | 100564 | NN Metal Holding S.A. | 100568 |
| LBREP II IHG S.à r.l. | 100564 | Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A. | 100568 |
| LCN Management Company S.à r.l. | 100582 | NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar | 100568 |
| Les P'tits Tigrous | 100563 | NUCLEUS GESTION (Luxembourg) S.à r.l. | 100569 |
| Litsea S.à r.l. | 100563 | NUCLEUS (Holdings) S.C.A. | 100569 |
| Longbow Investment N°3 S.à r.l. | 100574 | Nucleus Invest S.à r.l. SPF | 100569 |
| Lorber SA | 100562 | Oakham S.A. | 100567 |
| LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l. | 100563 | Oakham S.A. | 100570 |
| Luxcasa S.à r.l. | 100563 | Orion IV European 2 S.à r.l. | 100570 |
| LuxCloud S.A. | 100563 | Orion IV European 3 S.à r.l. | 100570 |
| Lux-Index US Advisory S.A. Holding | 100581 | Partners Invest | 100569 |
| LuxKa S.à r.l. | 100576 | Pella Immobilien Gesellschaft 1 | 100570 |
| Luxstream II SA | 100564 | Phoenix Participations S.A. | 100568 |
| Luxstream I S.A. | 100564 | S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg | 100566 |
| LV Holding S.A. | 100591 | Sargas Investments S.A. | 100569 |
| Mach II S.à r.l. | 100603 | Société Immobilière Bâtiment Konrad Adenauer du Parlement européen | 100570 |
| Magnolia Investments & Partners S.C.A. | 100592 | | |
| Mallinckrodt Group S.à r.l. | 100598 | | |
| Manital Participations et Finance S.A. | 100565 | | |

La Nice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.076.

Remplace bilan et comptes de résultat déposé le 24.06.2013 numéro L130101585

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092552/11.

(130113583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LBPOL IV (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092561/10.

(130113781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Lorber SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 4, Hanner der Schoul.
R.C.S. Luxembourg B 87.053.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092572/10.

(130112901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.142.010,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092562/10.

(130113783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

M + R Plan Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87. Division.
R.C.S. Luxembourg B 95.198.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013092587/13.

(130113729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luxcasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 152.009.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092577/10.

(130112921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Les P'tits Tigrou, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 19, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092568/10.

(130113765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Litsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092570/10.

(130113262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 517.675,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013092573/12.

(130112834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013092578/12.

(130113225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.056.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092563/10.

(130113784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LBREP II IHG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092564/10.

(130113782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mobi-Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.216.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 juillet 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013092594/10.

(130113269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luxstream I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTREAM I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092583/12.

(130113467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luxstream II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXSTREAM II S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092584/12.

(130113466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Manital Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 70.962.

Le conseil d'administration de la Société a décidé dans sa réunion du 27 juin 2013 d'établir le siège de la Société au 2a, Place de Paris - L-2314 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092590/11.

(130112835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY CHALDENE S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092596/11.

(130113176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.707.

Extrait rectificatif à l'acte L110025999 déposé le 11 février 2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092603/12.

(130113259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

MATHIOT Conseil Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092613/10.

(130113761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.141.

Le Bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092615/10.

(130113634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Le conseil d'administration de la Société a décidé dans sa réunion du 27 juin 2013 d'établir le siège de la Société au 2a, Place de Paris - L-2314 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092633/11.

(130113139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

N-Media Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbiereg.
R.C.S. Luxembourg B 105.651.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013092640/10.

(130113205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013092642/10.

(130113591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092649/10.

(130113316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.226.

Les comptes annuels de la société belge au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013092775/13.

(130112815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Oakham S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 108.606.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 18 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013092663/17.

(130113573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.022.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu au siège social de la société, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, le 20 juin 2013

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le changement du siège social.

A partir du 1^{er} juillet 2013, le siège social de la société est situé à l'adresse suivante:

- Centre Europe, 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2013093135/17.

(130114343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2013 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Nicolas DELORE, Président et de Monsieur Koen LOZIE.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateur JALYNE S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg) en remplacement de COSAFIN S.A.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes THE CLOVER, 8 Rue Haute L-4963 Clemency (immatriculée au RCS n° B 149293) en remplacement de la FIDUCIAIRE HRT.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013092648/20.

(130113315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.190.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092655/10.

(130112841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Nicky International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.259.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013092654/10.

(130113640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092657/10.

(130112840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

NovEnergia II - Energy & Environment (SCA), Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Novenergia II - Energy & Environment (SCA) SICAR

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013092658/12.

(130112708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Phoenix Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013092722/12.

(130113108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

NUCLEUS (Holdings) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/07/2012. Vincent J. Derudder.
Référence de publication: 2013092660/10.
(130113519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

NUCLEUS GESTION (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/07/2012. Vincent J. Derudder.
Référence de publication: 2013092661/10.
(130113525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Nucleus Invest S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/07/2012. Vincent J. Derudder.
Référence de publication: 2013092662/10.
(130113527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Partners Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 159.156.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
L'Organe de Gestion
Référence de publication: 2013092707/11.
(130112885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Sargas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013092783/13.
(130112887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092664/10.

(130113574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Orion IV European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092668/10.

(130113162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Orion IV European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092669/10.

(130113142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pella Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 140.145.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24 juin 2013

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, du 55-57, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013092711/11.

(130113124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SI KAD PE, Société Immobilière Bâtiment Konrad Adenauer du Parlement européen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SI KAD PE

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092792/13.

(130113220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Eco-Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 170.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093231/9.

(130114372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093209/9.

(130114446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DIF Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093210/9.

(130114445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 118.915.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093211/9.

(130114337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Esplanade Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.086.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093221/9.

(130114440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093228/9.

(130114705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

L'As du Toit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.532.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Mario MEYER, employé privé, né le 17 août 1976 à Malmédy (B) demeurant à L-5755 Frisange, 1, Am Schoumansbongert;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- le domaine d'exploitation d'une entreprise de couvreur, de charpentier et de ferblantier-zingueur;
- le domaine de travaux de conciergerie;
- le domaine de nettoyage de bâtiments et de monuments;
- le domaine d'exploitation d'un établissement de restauration et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeur mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cessation et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachés.

La société peut prêter à des sociétés du même groupe de la société ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Art. 3. La société prend la dénomination de L'AS DU TOIT S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.400 Euros (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 124 Euros (cent vingt-quatre euros) chacune.

Chaque par social donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 12. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 13. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 16. Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilités limitée.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| Par Mario Meyer, précité, cent parts sociales | 100 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunération sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Gerd Johann SCHEUREN, né le 6 août 1974 à Saint-Vith (B), demeurant au 1D, Richtenberg, B-4790 Burg-Reuland, gérant technique.

2) Monsieur Mario MEYER, prénommé, gérant administratif.

3) La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature isolée d'un des gérants pour tout ce qui est en rapport avec la clientèle (contrat, devis, courrier et toutes prestations administratives).

4) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'un autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous cleric et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire adresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Don acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mario Meyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC / 2013 / 30618. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096105/117.

(130116187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Longbow Investment N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.273.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.260 and with a share capital of GBP 7,011,699.80.- (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Longbow Investment No. 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 11 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2852 of 23 November 2012, with registered office at 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, with a share capital of GBP 2,137,000.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.273 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 25 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 912 of 17 April 2013.

The Sole Shareholder, represented as above stated, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of four million eight hundred seventy-four thousand seven hundred pounds sterling (GBP 4,874,700.-) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thirty-seven thousand pounds sterling (GBP 2,137,000.-) to seven million eleven thousand seven hundred pounds sterling (GBP 7,011,700.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue forty-eight million seven hundred forty-seven thousand (48,747,000) new shares, with a nominal value of ten pence sterling (GBP 0.10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

Third resolution - Subscription/Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to the forty-eight million seven hundred forty-seven thousand (48,747,000) new shares with a nominal value of ten pence sterling (GPB 0.10) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends and to fully pay these new shares

by a contribution in cash to the Company of four million eight hundred seventy-four thousand seven hundred pounds sterling (GBP 4,874,700.-).

Proof of said payment has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at seven million eleven thousand seven hundred pounds sterling (GBP 7,011,700.-) divided into seventy million one hundred seventeen thousand (70,117,000) shares, with a par value of ten pence (GBP 0.10) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.260 et avec un capital social de GBP 7.011.699,80.- ("Associé Unique"),

représenté par Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013 qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Longbow Investment No. 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg par acte notarié en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2852 du 23 novembre 2012, ayant son siège social à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, avec un capital social de GBP 2.137.000,- et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.273 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 17 avril 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions huit cent soixante-quatorze mille sept cents livres sterling (GBP 4.874.700,-), afin d'augmenter son montant actuel de deux millions cent trente-sept mille livres sterling (GBP 2.137.000,-) à un montant de sept millions onze mille sept cent livres sterling (GBP 7.011.700,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quarante-huit millions sept cent quarante-sept mille (48.747.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à versement de dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire à quarante-huit millions sept cent quarante-sept mille (48.747.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à versement de dividendes et libérer entièrement ces parts

sociales par un apport en numéraire à la Société d'un montant de quatre millions huit cent soixante-quatorze mille sept cents livres sterling (GBP 4.874.700,-).

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions onze mille sept cent livres sterling (GBP 7.011.700,-) divisé en soixante-dix millions cent dix-sept mille (70.117.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo-Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1161. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096119/114.

(130115944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LuxKa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.561.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Bruno Marko, né à Hundsangen Westerwaldkreis, Allemagne, le 17 octobre 1946, résidant au 101A, route de Trêves, L-6960 Senningen,

dûment représenté par Madame Katia Gauzès, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juin 2013, et

2) Madame Catherine Fournier épouse Marko, née à Monaco, Principauté de Monaco, le 30 septembre 1953, résidant au 101A, route de Trêves, L-6960 Senningen,

dûment représentée par Madame Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juin 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LuxKa S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne

pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de l'un des gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt- cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Bruno Marko, susmentionné, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250); et

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Madame Catherine Fournier épouse Marko, susmentionnée, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bruno Marko, né à Hundsangen Westerwaldkreis, Allemagne, le 17 octobre 1946, résidant au 101A, route de Trèves, L-6960 Senningen; et

- Madame Catherine Fournier épouse Marko, née à Monaco, Principauté de Monaco, le 30 septembre 1953, résidant au 101A, route de Trèves, L-6960 Senningen.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8676. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013096123/271.

(130117021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2013

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013 et approuve la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT avec effet au 26 avril 2013.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur John DHUR de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2012 et approuve la cooptation de Monsieur Joseph DELHAYE avec effet au 26 avril 2013.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Joseph DELHAYE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale. Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paolo VINCIARELLI pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013096163/34.

(130116159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LCN Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.540.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LCN Group LLC, limited liability company having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, acting as general partner of LCN Capital Partners, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware and its primary business address at 142, West 57th Street, 12th Floor, New York, NY 10019, United States,

here represented by Marjorie André, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 May 2013.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LCN Management Company S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) and chapter 16 of the law dated December 17, 2010 relating to undertakings for collective investments (the 2010 Law), as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to article 20 of these Articles, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 125 of the 2010 Law, of LCN European Fund FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg fonds commun de placement organised as a fonds d'investissement specialise subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 125,000 (one hundred and twenty five thousand euro) consisting of 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares in registered form, with a par value of EUR 1 (one euro) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000).

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its shares within the limits set forth by the 1915 Law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Management Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of managers (gérants) composed of at least two members, who need not be shareholders of the Company.

10.2. The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

10.3. A manager may be removed at any time with or without cause (ad nutum) and/or replaced at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4. Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.

11.1. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

11.5. Any member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing another manager as his proxy.

11.6. Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if a majority of its members is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of board of managers, if any, shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers of the Company may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every manager (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

Art. 13. Powers of the board of managers of the Company. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers of the Company is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Representation.

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. External auditor. The annual accounting documents of the Company shall be audited by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with articles 104 and 126 of the 2010 Law. The external auditor (s) shall be appointed by the board of managers of the Company which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

19.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the board of managers draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 20. Liquidation.

20.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Any manager of the Company may be appointed as liquidator. The general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the 1915 Law.

20.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 21. Financial information.

21.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30th May following the end of each financial year.

21.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies

of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

21.3. The Company will use euro (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 22. Access to books and files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Art. 23. Applicable laws. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the SIF Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

LCN Capital Partners, L.P. prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for one hundred and twenty five thousand (125,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) to be allocated to the share capital of the Company.

As a result, the amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1600.

Resolutions of the general meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the board of managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Edward V. LaPuma, Manager, born in New York, NY, United States of America. His address is 28 Forest Drive, Short Hills, NJ, United States of America.

- Mr. Bryan York Colwell, Manager, born in Atlanta, Georgia, United States of America. His address is 1 Ledge Lane, Tuxedo Park, New York, NY, United States of America.

- Mr. John Li, Manager, born in Pamplemousses, Mauritius. His address is 78 Cité Millewee, Bertrange L-8064, Luxembourg.

- Mr. Tony Whiteman, Manager, born in Hamilton, New Zealand. His address is 14 rue Jean Mercatoris, L-7237, Helmsange.

- Mr. John Sutherland, Manager, born in Lower Hutt, New Zealand. His address is 9 rue Principale, Hostert L-6990, Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary states that he understands and speaks English. Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LCN Group LLC, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, agissant en qualité d'actionnaire commandité de LCN Capital Partners, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par le droit du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware don't l'établissement principal se situe au 142, West 57th Street, 12th Floor, New York, NY 10019 Etats-Unis;

ici représentée par Marjorie André, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 Mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination LCN Management Company S.à r.l. (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif tel que modifiée (la Loi de 2010) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'article 20 des présents Statuts, la Société peut être dissoute, à n'importe quel moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 125 de la Loi de 2010, de LCN European Fund FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement organisé comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et au marketing du Fonds. La Société peut également effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 16 de la Loi de 2010.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 125,000 (cent vingt-cinq mille euros) représentés par 125,000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le capital social ne pourra en aucun cas être réduit à un montant inférieur à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le capital social représenté par le nombre de parts sociales existantes, augmenté du montant de la prime d'émission, s'il y en a une.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre des associés.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 7. Transmission des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 8. Assemblée des associés de la Société.

8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier tous les actes relatifs à l'objet de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société est tenue à Luxembourg au siège de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

8.3. D'autres réunions des associés de la Société se tiendront à l'endroit et à la date devant être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

8.4. Lorsque qu'il n'y a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés dans la Société, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

8.5. Si la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées par écrit.

Art. 9. Préavis, Quorum, Pouvoirs et Convocations.

9.1. Les délais de préavis et quorum prévues par la Loi de 1915 seront applicables à la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions prises en assemblées des associés de la Société dûment convoquées, seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord de la Société de Gestion.

9.4. Les associés ne peuvent décider des opérations suivantes sans le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du total du capital émis de la Société:

(i) abroger ou modifier (y compris tout amendement, modification ou abrogation effectuée par fusion, consolidation ou regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et / ou liquider la Société.

9.5. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses associés augmentés qu'avec le consentement unanime des associés.

9.6. Chaque associé pourra désigner toute personne ou entité, en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, comme mandataire pour le représenter aux assemblées générales des associés de la Société.

9.7. Tout associé peut participer à une réunion des associés de la Société par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de communication par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler les uns aux autres et proprement délibérer. Participer à une réunion par de tels moyens constituera une présence en personne à cette assemblée.

9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans préavis.

Art. 10. Conseil de gérance.

10.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins deux gérants qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

10.2. Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison (ad nutum) et/ou remplacé à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

10.4. Les gérants seront rééligibles. Dans le cas de vacance d'un poste de gérant, l'assemblée générale des associés de la Société sera convoquée dans les plus brefs délais afin de nommer un nouveau gérant.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance.

11.1. Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres et désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un gérant) qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société ainsi que des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

11.2. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation de son président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe sera Luxembourg.

11.3. Les convocations écrites de toute réunion du conseil de gérance seront données à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de celle-ci seront précisées dans la notification de la réunion.

11.4. De telles convocations ne sont pas nécessaires si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de l'ouverture de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé aux convocations écrites par accord écrit, donné en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique, de chaque membre du conseil de gérance de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenus aux dates et lieux prescrits dans un programme précédemment adopté par une résolution du conseil de gérance de la Société.

11.5. Tout gérant pourra être représenté à toute réunion du conseil de gérance de la Société en désignant un autre gérant en tant que mandataire.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant que toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.7. Le conseil de gérance de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Dans l'hypothèse où à chaque réunion, le nombre de voix pour et contre une résolution sont égales, le président du conseil de gérance, si il y en a un, aura une voix prépondérante.

11.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution circulaire du conseil de gérance de la Société peut également être adoptée par écrit. Ces résolutions consisteront en un ou plusieurs documents contenant les décisions et signés par chacun des gérants. La date de la résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux de réunion du conseil de gérance de la Société.

12.1 Les décisions du conseil de gérance de la Société seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président du conseil de gérance de la Société qui aura présidé cette réunion ou par deux gérants quelconques de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être présenté lors de poursuites judiciaires ou autre peuvent être signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par tout gérant de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés de la Société par la Loi de 1915 ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance de la Société est autorisé à nommer une personne, gérant ou non, ainsi qu'une entité, sans l'accord préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, aux fins d'exécution de fonctions spécifiques à tout niveau de la Société.

Art. 15. Représentation de la Société.

15.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais uniquement dans la limite de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêt.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé en raison du fait qu'un ou plusieurs gérants ou préposés de la Société est intéressé par, ou est gérant, associé, préposé ou employé d'une telle autre société.

16.2. Tout gérant ou préposé de la Société qui agit en tant que gérant, préposé ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou de toute autre manière fait des affaires ne sera pas, pour la seule raison d'un tel lien avec cette autre société ou firme, empêché de considérer et voter ou agir dans le cadre de ces contrats ou autres relations d'affaires.

16.3. Au cas où un des gérant de la Société aurait un intérêt personnel et opposé dans une transaction quelconque de la Société, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance de la Société un tel intérêt personnel et opposé et ne doit pas considérer ou voter pour une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de ce gérant, devront être signalés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société afin que celle-ci ratifie cette transaction.

Art. 17. Auditeur. Les documents relatifs aux comptes annuels de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, conformément aux articles 104 et 126 de la Loi de 2010. L'auditeur externe est nommé par le conseil de gérance de la Société qui déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat du vérificateur externe.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

19.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (ce qui comprend les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le conseil de gérance doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Art. 20. Liquidation.

20.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales), nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Tout gérant de la Société peut être désigné liquidateur. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. A moins qu'il n'en ait été décidé autrement par les associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. La dissolution et la liquidation de la Société seront faites en conformité avec la Loi de 1915.

20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 21. Informations financières.

21.1. La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels au titre de chaque exercice avant le 30 mai suivant la fin de l'exercice.

21.2. La Société doit fournir à chaque associé toutes les informations en rapport avec celle-ci qui peuvent raisonnablement être exigées par un associé pour remplir ses obligations fiscales et juridiques de présenter des rapports pour le groupe de sociétés dont l'associé est partie. Ces informations incluent mais ne se limitent pas à toutes les déclarations de revenus, relevés bancaires, des livres et autres documents de la Société.

21.3 La Société utilisera l'euro (EUR) comme devise fonctionnelle, et établit ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.

Art. 22. Accès aux livres et aux fichiers de la société. Chaque associé et ses auditeurs et / ou toute personne nommée par l'associé pour qui la Société n'a pas d'objection raisonnable peut, pendant les heures de bureau, avoir accès aux bureaux, aux bâtiments et aux sites de la Société et ont le droit d'inspecter et d'auditer à ses frais tous les livres et registres et de vérifier tous les biens appartenant à la Société.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi SIF.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

LCN Capital Partners, L.P. susnommé et représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) qui sera affecté au capital social de la Société.

En conséquence, le montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1600.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Edward V. LaPuma, gérant, né à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique. Son adresse est située au 28 Forest Drive, Short Hills, NY, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Bryan York Colwell, gérant, né à Atlanta, Georgie, Etats-Unis d'Amérique. Son adresse est située au 1 Ledge Lane, Tuxedo Park, New York, NY, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. John Li, gérant, né à Pamplemousses, Maurice. Son adresse est située au 78 Cité Millewee, L-8064 Bertange, Luxembourg;

- Mr. Tony Whiteman, gérant, né à Hamilton, Nouvelle Zélande. Son adresse est située au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange; et

- Mr. John Sutherland, gérant, né à Lower Hutt, Nouvelle Zélande. Son adresse est située au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare comprendre et parler l'anglais.

Ainsi, le présent acte est fait à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28705. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096134/511.

(130116502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.916.

Rectificatif du dépôt numéro L130045095, déposé le 19/03/13

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, agissant comme mandataire des actionnaires de la société LV Holding S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.916, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1070 du 6 mai 2013,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels actionnaires, représentés par son mandataire, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'une erreur de valorisation est survenue dans l'estimation de l'Apport fait à la Société telle que mentionnée dans la clause de Souscription et Libération de l'acte de constitution de la société du 11 mars 2013.

- que l'Apport a en réalité une valeur totale de EUR 760.000.- et non, tel que précisé dans l'acte de constitution, de EUR 15.200.000.-

- également que le rapport du réviseur d'entreprises fourni au notaire instrumentant au moment de l'acte de constitution certifiant la valeur de l'Apport ne reflétait pas les montants corrects.

- qu'en conséquence, la valeur totale de l'Apport et donc l'affectation au capital social et au compte de prime d'émission de la Société ne reflétaient pas les montants corrects.

- qu'au vu de ce qui précède, la clause de souscription et libération de l'acte de constitution ainsi que l'article 5 des statuts doivent se lire comme suit:

«Souscription et Libération

...

Toutes les actions ont été entièrement libérées par l'apport de 1.984 (mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.984) actions de EUR 200.- chacune, représentant 10% du capital social de la société LV INTERMEDIATIONS, société par actions simplifiée de droit français, avec siège social à F-75016 Paris, 12, rue Alberic Magnard, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 394 953 020, évaluées à EUR 760.000.- (sept cent soixante mille euros), dont EUR 684.000.- (six cent quatre-vingt-quatre mille euros) seront crédités au compte capital de la Société et EUR 76.000.- (soixante-seize mille euros) seront transférés à un compte de prime d'émission.»

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS (684.000.- EUR) divisé en treize mille six cent quatre-vingt (13.680) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR) chacune.

A chaque action peut être alloué une prime d'émission attachée à l'action correspondante.

Les primes d'émission doivent être allouées à une réserve distribuable qui peut être utilisée par le conseil d'administration au bénéfice des actionnaires de l'action correspondante.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

- que le rapport du réviseur d'entreprises modifié, après signature ne varietur par le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Le présent acte devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30328. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096174/58.

(130116074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.901.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Magnolia Investments & Partners S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94.901, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg of July 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 30, 2003, number 891 (hereafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of November 21, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appointed as secretary, Mr Raymond THILL, employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected Mr Gianpiero SADDI, residing professionally at the same address, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and classes of shares held by them are recorded on an attendance list signed by the present shareholders, the proxyholders, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;

III. All shareholders present or represented declared having had full knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Modification of the formula to be applied for the determination of the value of the class E shares of the Company in case of sale;
3. Subsequent amendment to article 8 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

Then the Extraordinary General Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting waives their right to the prior notice of the current meeting; the Extraordinary General Meeting acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Extraordinary General Meeting within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to modify the formula to be applied for the determination of the value of the class E shares of the Company in case of sale.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 8.

(a) In the event that a Limited Partner (hereinafter, the "Selling Shareholder") desires to sell all or part of his shares (hereinafter, the "Offered Shares") to a good faith independent purchaser (hereinafter, a "Purchaser"), the Selling Shareholder shall give written notice (hereinafter, the "Shareholder's notice") of the intention to sell the Offered Shares to the General Partner, at least thirty (30) days prior to the date of the proposed transfer setting forth (i) the number of Offered Shares, (ii) the consideration to be received by the Selling Shareholder, (iii) the identity of the Purchaser, (iv) any other material items and conditions on the proposed transfer and (v) the date of the proposed transfer. For the avoidance of doubt, the transfer of shares by a Limited Partner (i) to a member of his family or to his family trust and (ii) among existing Shareholders shall be permitted and not be subject to any transfer restrictions.

(b) If the Selling Shareholder obtains the written consent of the General Partner within fifteen (15) days after giving the Shareholder's notice, the Selling Shareholder may freely transfer the Offered Shares to the Purchaser on the terms and conditions set forth in such notice for a period of ninety (90) days after obtaining such consent.

(c) If the Selling Shareholder does not obtain consent to the proposed transfer as provided above, the General Partner may, by written notice given to the Selling Shareholder, within thirty (30) days after the date of the Shareholder's notice, elect to acquire all the Offered Shares on the same terms and conditions set forth in the Shareholder's notice.

(d) In case of disagreement between the Selling Shareholder and the General Partner on the value indicated in the Shareholder's notice, they shall designate an expert (hereinafter, the "Expert") within a ten (10) day period from the date of request of the expertise dated at the latest thirty (30) days after the notification of the Shareholder's notice. If the Selling Shareholder(s) and the General Partner do not agree on the identity of the Expert within a ten (10) day period, the Expert will be appointed by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg at the request of the most diligent concerned party, all other concerned parties having the right to be heard.

The Expert will be instructed to determine independently the value of the Offered Shares, (hereinafter, the "Value") according to the following formula: $A = B \times C \times D$,

(i) where, in case the Offered Shares are Class A Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class A Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class B shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class B share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual

financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year;

(ii) where, in case the Offered Shares are Class C Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class C Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class C shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class C share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year;

(iii) where, in case the Offered Shares are Class D Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class D Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class D shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class D share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year.

(iv) where, in case the Offered Shares are Class E Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class E Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of Class E Shares held by the Limited Partners;

C = number of class E shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = means the value of one Class E Share (as the case may be), being the Adjusted Net Asset Value (as defined below) of such Class E Share.

Adjusted Net Asset Value = means the accumulated change of the net asset value of the relevant Class E Share (as the case may be) as attributed to such class of shares and calculated effective as from the date on which such shares give an entitlement to profits and/or distributions, taking into account:

(a) the yearly change of the net asset value of Macsteel Global calculated as per the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global attributed to the different classes of shares in Macsteel Global on the basis of ownership, thereby disregarding:

(i) the employee share plan provision made in accordance with International Accounting Standards (IAS) no. 19 (Employee Benefits);

(ii) any dividend distributions made by Macsteel Global; and/or

(iii) any formal and/or informal capital contributions (both nominal or by way of share premium) made on the shares in the capital of Macsteel Global; and

(b) dividends paid or contributions made on the relevant class of shares in the capital Macsteel Global.

In the case where an executive employed within the Macsteel Group holding directly or indirectly such Class E Share (the "Executive") has ceased to be an Executive of the Macsteel Group prior to July 1 of any given year, the Adjusted Net Asset Value of such Class E Share will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year; in the case where an Executive ceases to be an Executive of

the Macsteel Group after July 1 of any given year, the Adjusted Net Asset Value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year.

The Expert shall communicate this Value to the Selling Shareholder(s) and to the General Partner as soon as reasonably practicable, but in all cases within thirty (30) days of his appointment. The valuation report will set out in reasonable detail the valuation methodology, calculations and assumptions. The Value will be final and binding upon the parties concerned and without recourse.

The fees and expenses of the Expert shall be borne equally by the Selling Shareholder(s) on the one hand and by the General Partner on the other hand.

(e) If the Selling Shareholder does not obtain consent to the proposed transfer as provided above and if the General Partner has not used his pre-emptive right, the Selling Shareholder shall have the right to transfer the Offered Shares to such Purchaser."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 1,100.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai.

Devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil, résidant à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de Magnolia Investments & Partners S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.901, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 août 2003, numéro 891 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 21 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui a nommé en tant que secrétaire, Mr Raymond THILL, employé, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit Mr Gianpiero SADDI, précité, en tant que scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions et les catégories de celles-ci qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, après avoir été paraphée avec les procurations, ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, pour être présentés en même temps aux autorités d'enregistrement.

II. - D'après la liste de présence, l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée.

III. - Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été au courant et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, et renoncent par conséquent à leur droit de convocation écrite et que l'assemblée peut valablement décider sur les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. - La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la formule à appliquer pour la détermination de la valeur des actions de classe E de la Société en cas de vente;
3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire renonce à son droit à la convocation préalable à la présente assemblée; l'Assemblée Générale Extraordinaire reconnaît être suffisamment informée de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoquée et s'accordent ainsi à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé de modifier la formule à appliquer pour la détermination de la valeur des actions de classe E de la Société en cas de vente.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 8.

(a) Préalablement au transfert par un Associé Commanditaire (ci-après, l'«Associé Commanditaire Cédant») de tout ou partie des actions qu'il détient (ci-après, les «Actions Cédées») au bénéfice d'un acquéreur indépendant et de bonne foi (ci-après, le «Cessionnaire»), l'Associé Commanditaire Cédant devra notifier le projet de transfert, (ci-après, le «Projet de Transfert») à l'Associé Commandité au moins trente (30) jours avant la date envisagée de cession en indiquant (i) le nombre d'actions dont le transfert est envisagé, (ii) le prix offert par le Cessionnaire, (iii) l'identité du Cessionnaire, (iv) tout autre élément matériel ou toute condition relatifs à l'opération envisagée ainsi que (v) la date de la cession envisagée. Pour éviter toute incertitude, le transfert d'actions par un Associé Commanditaire (i) à un membre de sa famille ou au fiduciaire de sa famille et (ii) parmi les Actionnaires existants est autorisé et n'est pas sujet à des restrictions de transfert.

(b) Si l'Associé Commanditaire Cédant obtient l'accord écrit de l'Associé Commandité dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la notification du Projet de Transfert, l'Associé Commanditaire Cédant pourra librement céder les Actions Cédées au Cessionnaire dans le respect des termes et conditions du projet notifié dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'obtention de cet accord.

(c) Si l'Associé Commanditaire Cédant n'obtient pas l'accord relatif au projet de transfert tel que décrit ci-dessus, l'Associé Commandité peut notifier à l'Associé Commanditaire Cédant dans les trente (30) jours à compter de la réception de la notification du Projet de Transfert qu'il entend exercer son droit de préemption dans le respect des termes et conditions du Projet de Transfert.

(d) En cas de désaccord entre l'Associé Commanditaire Cédant et l'Associé Commandité sur le prix indiqué dans le Projet de transfert, ils devront désigner un expert (ci-après, l'"Expert") dans les dix (10) jours de la date de requête d'expertise datée au plus tard trente (30) jours après la notification du Projet de Transfert. Si l'Associé Commanditaire Cédant et l'Associé Commandité n'ont pas trouvé d'accord sur l'identité de l'Expert dans cette période de dix (10) jours, l'Expert sera nommé par le président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente concernée, l'autre partie ayant le droit d'être entendue.

L'Expert aura pour mission de déterminer de manière indépendante la valeur des actions ainsi offertes, (ci-après, la «Valeur») selon la formule suivante: $A = B \times C \times D$,

(i) où, si les Actions Cédées sont des Actions de Classe A,

A = la Valeur à verser à l'Associé Commanditaire Cédant;

B = le nombre d'Actions de Classe A détenu par l'Associé Commanditaire Cédant dans le capital social émis et à émettre de la Société divisé par le nombre total des actions représentant le capital social émis et à émettre de la Société;

C = le nombre d'actions de classe B détenues directement par la Société dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global; et

D = valeur nette d'une (1) action de classe B dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global, correspondant à la valeur nette déterminée par les commissaires aux comptes de Macsteel Global sur base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société avant le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale précédente. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société après le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale correspondante.

(ii) où, si les Actions Cédées sont des Actions de Classe C,

A = la Valeur à verser à l'Associé Commanditaire Cédant;

B = le nombre d'Actions de Classe C détenu par l'Associé Commanditaire Cédant dans le capital social émis et à émettre de la Société divisé par le nombre total des actions représentant le capital social émis et à émettre de la Société;

C = le nombre d'actions de classe C détenues directement par la Société dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global; et

D = valeur nette d'une (1) action de classe C dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global, correspondant à la valeur nette déterminée par les commissaires aux comptes de Macsteel Global sur base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société avant le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale précédente. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société après le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale correspondante.

(iii) où, si les Actions Cédées sont des Actions de Classe D,

A = la Valeur à verser à l'Associé Commanditaire Cédant;

B = le nombre d'Actions de Classe D détenu par l'Associé Commanditaire Cédant dans le capital social émis et à émettre de la Société divisé par le nombre total des actions représentant le capital social émis et à émettre de la Société;

C = le nombre d'actions de classe D détenues directement par la Société dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global; et

D = valeur nette d'une (1) action de classe D dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global, correspondant à la valeur nette déterminée par les commissaires aux comptes de Macsteel Global sur base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société avant le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale précédente. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société après le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale correspondante.

(iv) où, si les Actions Cédées sont des Actions de Classe E,

A = la Valeur à verser à l'Associé Commanditaire Cédant;

B = le nombre d'Actions de Classe E détenu par l'Associé Commanditaire Cédant dans le capital social émis et à émettre de la Société divisé par le nombre total des Actions de Classe E détenu par les Associés Commanditaires;

C = le nombre d'actions de classe E détenues directement par la Société dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global; et

D = signifie la valeur d'une Action de Classe E (le cas échéant), étant la Valeur d'Actif Net Ajustée (tel que défini ci-après) de ladite Action de Classe E.

Valeur Nette Ajustée = signifie les changements accumulés de la valeur nette de l'Action de Classe E concernée (le cas échéant) telle qu'attribuée à ladite classe d'actions et calculée avec effet à partir de la date où ces actions offrent un droit aux profits et/ou à distributions, prenant en considération:

(a) le changement annuel de la valeur nette de Macsteel Global calculée selon les états financiers annuels audités de Macsteel Global attribués aux différentes classes d'actions dans Macsteel Global sur la base de leur détention, sans tenir compte de:

(i) le plan d'action salarié effectué conformément aux Normes Comptables Internationales (IAS) no. 19 (Avantages du Personnel);

(ii) toute distribution de dividendes effectuées par Macsteel Global; et/ou

(iii) tous les apports formels et/ou informels (tout deux en valeur nominale ou par voie de prime d'émission) effectués sur les actions du capital de Macsteel Global; et

(b) les dividendes payés et les apports effectués sur les classes d'actions concernées dans le capital de Macsteel Global.

Au cas où un dirigeant employé au sein du groupe auquel appartient la Société détenant directement ou indirectement cette Action de Classe E (le "Dirigeant") a cessé d'être un Dirigeant au sein du groupe auquel appartient la Société avant le 1^{er} juillet d'une année donnée, la Valeur Nette Ajustée de cette Action de Classe E sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale précédente; au cas où un Dirigeant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société après le 1^{er} juillet d'une année donnée, la Valeur Nette Ajustée sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale correspondante.

L'Expert communiquera cette Valeur à l'Associé(s) Commanditaire(s) Cédant(s) et à l'Associé Commandité dès que cela sera raisonnablement réalisable et dans tous les cas dans les trente (30) jours de sa nomination. Le rapport sur la Valeur des Actions Cédées indiquera les détails raisonnables de la méthode de valorisation, des calculs et des hypothèses retenues. La Valeur des Actions Cédées sera définitive et liera les parties concernées sans recours possible.

Les frais et dépenses de l'Expert seront supportés à parts égales par l'Associé Commanditaire Cédant d'une part et par l'Associé Commandité d'autre part.

(e) Si l'Associé Commanditaire Cédant n'obtient pas l'accord relatif au projet de transfert tel que décrit ci-dessus et si l'Associé Commandité n'a pas exercé son droit de préemption, l'Associé Commanditaire Cédant a le droit de céder les Actions Cédées à ce Cessionnaire.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 1100.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date figurant au début de ce document.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23442.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096176/318.

(130116877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,40.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

Rectificatif du dépôt numéro L130095614, déposé le 13/06/13.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mallinckrodt Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,500.40 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 171811 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 1 October 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 2661 of 30 October 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 June 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears

the sole shareholder of the Company, Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 300,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 61111 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Cyrielle Thel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the same proxy as the one which was given for the purpose of the Initial Deed (as defined below).

A copy of the proxy from the Sole Shareholder shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,500.40 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and forty United States Cents) represented by 350,008 (three hundred and fifty thousand and eight) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notice;

(2) rectification of the notarial deed passed on 6 June 2013;

(3) delegation of authority to any manager of the Company in order for him under his sole signature (i) to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and (ii) generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution; and

(4) miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waive the convening notices, considering itself as duly convened and declaring to have full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, pursuant to the notarial deed passed on 6 June 2013 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Initial Deed), the share capital of the Company was increased by way of a contribution in kind consisting of the shares in the fifteen entities "pharma subs" highlighted in the balance sheet of the contributor (i.e. the Sole Shareholder) and those assets and liabilities relating to the "pharma entities" as further described on the balance sheet of the contributor that was attached to the Initial Deed (the Assets and Liabilities).

The Sole Shareholder notes that the Assets and Liabilities that have been transferred pursuant to the Initial Deed have been erroneously estimated.

The Sole Shareholder acknowledges therefore that the value of Assets and Liabilities as well as the amount of share premium as referred to in the Initial Deed need to be adjusted.

The Sole Shareholder therefore resolves to amend the Initial Deed, with effect as of the date and time of the Initial Deed, and to record that:

1. the value of the Assets and Liabilities shall be USD 4,361,942,268.56 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and fifty-six United States Cents) instead of USD 4,364,137,032.93 (four billion three hundred and sixty-four million one hundred and thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and ninety-three United States Cents);

2. the contribution in an aggregate amount of USD 4,361,942,268.56 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and fifty-six United States Cents) shall be allocated as follows:

(i) USD 0.30 (thirty United States Cents) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) USD 4,361,942,268.26 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and twenty-six United States Cents) to the share premium account of the Company instead of USD 4,364,137,032.63 (four billion three hundred and sixty-four million one hundred and thirty-seven thousand thirty-two United States Dollars and sixty-three United States Cents);

3. item (2) of the agenda of the Initial Deed shall be amended so that it shall read as follows:

"(2) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 0.30 (thirty United States Cents) so as to set the share capital of the Company at USD 17,500.30 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and thirty United States Cents) by way of the issuance of 6 (six) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, together with a share premium in the amount of USD 4,361,942,268.26 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and twenty-six United States Cents);"

4. the second resolution of the Initial Deed shall be amended so that it shall read as follows:

"Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.30 (thirty United States Cents) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 17,500 (seventeen thousand five hundred United States Dollars) represented by 350,000 (three hundred and fifty thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 17,500.30 (seventeen thousand five hundred United States Dollars and thirty United States Cents) by the creation and issuance of 6 (six) new shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the New Shares), together with an aggregate share premium of USD 4,361,942,268.26 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and twenty-six United States Cents)."

5. the third resolution of the Initial Deed shall be amended so that it shall read as follows:

"Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

1. subscribe to the New Shares; and

2. pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution) consisting of those Shares in the fifteen entities "pharma subs" highlighted in the balance sheet of the contributor (i.e. the Sole Shareholder) and those assets and liabilities relating to the "pharma entities" as further described on the balance sheet of the contributor that shall remain attached to the present deed (the Assets and Liabilities).

The Sole Shareholder notes that 2 (two) shares are being specifically issued in exchange for the contribution of the shares in Mallinckrodt Saglik Anonim Sirketi and 2 (two) shares in exchange for the contribution of the shares in Mallinckrodt Ireland Limited.

The Contribution in an aggregate amount of USD 4,361,942,268.56 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and fifty-six United States Cents) shall be allocated as follows:

(i) USD 0.30 (thirty United States Cents) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) USD 4,361,942,268.26 (four billion three hundred and sixty one million nine hundred and forty-two thousand two hundred and sixty-eight United States Dollars and twenty-six United States Cents) to the share premium account of the Company.

The free transferability and the value of the Assets and Liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate effective as of 6 June 2013 issued by the Sole Shareholder, which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

| Shareholder | Shares |
|---------------------------------|----------------|
| Covidien Group S.à r.l. | <u>350,006</u> |
| TOTAL | 350,006 |

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company in order for him under his sole signature (i) to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and (ii) generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mallinckrodt Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et un capital social de 17.500,40 USD, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B171811 (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois en date du 1 octobre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 2661 du 30 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 juin 2013, en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

A comparu

l'associé unique de la Société, Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 61111 et ayant un capital de 300.500 USD (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Cyrielle Thel, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la même procuration que celle qui a été accordée pour passer l'Acte Initial (tel que défini ci-dessous).

Une copie de la procuration de l'Associé Unique restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente toutes les parts sociales émises et souscrites du capital social de la Société dont le montant est de 17.500,40 USD (dix-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 350.008 (trois cent cinquante mille huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) rectification de l'acte notarié passé le 6 juin 2013;

(3) délégation de pouvoir à tout gérant de la Société afin que, sous sa seule signature, (i) il fasse en sorte de faire refléter la rectification mentionnée ci-dessus dans les livres de la Société, et (ii) qu'il procède plus généralement à toutes les démarches nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et de la mise en œuvre de la résolution ci-dessus; et

(4) divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

First résolution

Représentant à lui seul l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Second résolution

L'Associé Unique prend acte qu'en vertu de l'acte notarié passé le 6 juin 2013 en présence de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg (l'Acte Initial), le capital social de la Société a été augmenté au moyen d'un apport en nature consistant en les parts sociales détenues dans les quinze entités "pharma subs" décrites dans les états financiers de l'apporteur (l'Associé Unique) ainsi que les actifs et passifs respectifs des entités "pharma entities" décrits plus précisément dans les états financiers de l'apporteur annexés à l'Acte Initial (les Actifs et Passifs).

L'Associé Unique prend acte que les Actifs et Passifs transférés en vertu de l'Acte Initial ont fait l'objet d'une estimation erronée.

L'Associé Unique reconnaît par conséquent que la valeur des Actifs et Passifs ainsi que le montant de la prime d'émission mentionnés dans l'Acte Initial doivent être adaptés.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'Acte Initial avec effet à la date et l'heure de l'Acte Initial, et de prendre acte que:

1. la valeur des Actifs et Passifs s'élèvera à 4.361.942.268,56 USD (quatre milliards trois cent soixante-et-un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents des Etats-Unis d'Amérique) plutôt qu'à 4.364.137.032,93 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-treize cents des Etats-Unis d'Amérique);

2. l'apport d'un montant total de 4.361.942.268,56 USD (quatre milliards trois cent soixante-et-un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents des Etats-Unis d'Amérique) sera ventilé comme suit:

(i) 0,30 USD (trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de 4.361.942.268,26 USD (quatre milliards trois cent soixante-et-un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-six cents des Etats-Unis d'Amérique) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société plutôt que le montant initial de 4.364.137.032,63 USD (quatre milliards trois cent soixante-quatre millions cent trente-sept mille trente-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-trois cents des Etats-Unis d'Amérique);

3. le point (2) de l'ordre du jour de l'Acte Initial sera modifié de façon à être libellé comme suit:

"(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société à un montant de 17.500,30 USD (dix-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 4.361.942.268,26 USD (quatre milliards trois cent soixante-et-un millions neuf

cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-six cents des Etats-Unis d'Amérique)."

4. la deuxième résolution de l'Acte Initial sera modifiée de façon à adopter la teneur suivante:

"Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 17.500 USD (dix-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 350.000 (trois cent cinquante mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.500,30 USD (dix-sept mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents des Etats-Unis d'Amérique), au moyen de la création et de l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 4.361.942.268,26 USD (quatre milliards trois cent soixante et un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-six cents des Etats-Unis d'Amérique)."

5. la troisième résolution de l'Acte Initial sera modifiée de façon à adopter la teneur suivante:

"Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée dans la deuxième résolution ci-dessus selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

1. souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
2. payer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport) constitué des Parts Sociales dans les quinze entités "pharma subs" décrites dans les états financiers de l'apporteur (l'Associé Unique) et des actifs et passifs se rapportant aux "pharma entities" décrits dans les états financiers de l'apporteur annexés au présent acte (les Actifs et Passifs).

L'Associé Unique note que 2 (deux) parts sociales sont spécifiquement émises en échange de l'apport des parts sociales de Mallinckrodt Saglik Anonim Sirketi et 2 (deux) parts sociales en échange de l'apport des parts sociales de Mallinckrodt Ireland Limited.

L'Apport d'un montant total de 4.361.942.268,56 USD (quatre milliards trois cent soixante-et-un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents des Etats-Unis d'Amérique) sera ventilé comme suit:

(i) 0,30 USD (trente cents des Etats-Unis d'Amérique) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) 4.361.942.268,26 USD (quatre milliards trois cent soixante et un millions neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-six cents des Etats-Unis d'Amérique) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La libre cessibilité et la valeur des Actifs et Passifs ont été certifiées au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique avec effet au 6 juin 2013 qui, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est le suivant:

| Associé | Parts Sociales |
|------------------------------|----------------|
| Covidien Group S.à r.l. | 350.006 |
| TOTAL | 350.006 |

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin qu'il veille, sous sa seule signature, (i) à faire refléter la rectification ci-dessus dans les livres de la Société, et (ii) plus généralement à accomplir toutes autres démarches nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et de la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28682. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096177/267.

(130116160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Mach II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.370.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Advent Mach S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 89855, duly represented by Me Ana Bramaio, maître en droit, by virtue of a proxy dated 1st July 2013, and being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MACH II S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B177370, and being incorporated by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda set out below.

2. The board of managers of the Company has decided at its meeting of 24 May 2013 to propose to the Sole Shareholder to proceed to the division by acquisition of MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. in abbreviation M.A.C.H. S.à r.l. (the "Divided Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 89824 without dissolution of the Divided Company through the transfer of part of its assets and liabilities to the Company.

The board of managers of the Company and the board of managers of the Divided Company have respectively approved at the meeting held on 24 May 2013 and in the circular resolutions dated 24 May 2013 the common draft terms of division of the Divided Company (the "Demerger Proposal") which has been published on 31 May 2013 in the Mémorial number 1284 in accordance with article 290 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law").

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Presentation of the common draft terms of division (the "Demerger Proposal") of MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. - M.A.C.H. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 89.824 (the "Divided Company") issued by the Company (as recipient company) and the Divided Company (as divided company), including the exchange ratio contained therein in accordance with article 287 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law");

B. Approval of the Demerger Proposal and decision to proceed to the division by acquisition of the Divided Company, without dissolution of the Divided Company, according to articles 287 to 307 of the Law, by the transfer, without

dissolution, of part of the assets and liabilities of the Divided Company (the "Divested Business") to the Company; acknowledgement and approval of the changes made to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal in accordance with article 293 of the Law and that the amount to be allocated to the share premium account of the Company shall be of nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264);

C. Approval of the transfer of the Divested Business to the Company in consideration for the issue by the Company of two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each to Advent Mach S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 89855, being the sole shareholder of the Divided Company; consequential amendment of the first indent of article 5 of the articles of association of the Company, and allocation of the newly two hundred and twenty-five thousand (225,000) issued shares to Advent Mach S.à r.l.; allocation, out of the aggregate amount corresponding to the value of the Divested Business, of an amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (€225,000) to the share capital of the Company and allocation of the remainder being nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) to the share premium of the Company; and

D. Acknowledgement of the effective date of the demerger.

4. The provisions of the Law regarding the divisions have been fulfilled:

a) publication on 31 May 2013 of the Demerger Proposal in the Mémorial number 1284, being at least one month before the date of the present sole shareholder resolutions which is to decide on the Demerger Proposal;

b) deposit of the documents required by article 295 of the Law at the registered office of the companies involved in the division at least one month before the date of the decisions of the sole shareholder of each of the companies involved in the division, except for the reports provided for by article 295 c) to e) of the Law, which were waived by the sole shareholder of each of the companies involved in the division by written sole shareholder's resolutions passed on 31 May 2013.

After due consideration of the agenda above and of item 4. a) and b), the Sole Shareholder approved the foregoing and took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it has had appropriate and sufficient knowledge of the Demerger Proposal issued by the Company (as recipient company) and the Divided Company (as divided company), as demerged, and including the exchange ratio contained therein according to article 287 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder noted that the Demerger Proposal has been approved by the board of managers of the Company at its meeting held on 24 May 2013 and the board of managers of the Divided Company in its circular resolutions dated 24 May 2013, and has been published on 31 May 2013 in the Mémorial number 1284 in accordance with article 290 of the Law.

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the Demerger Proposal of the Company in all its provisions and in its entirety, without any exception or reserves.

Notwithstanding such approval, the Sole Shareholder acknowledged having received a notification letter dated 30 June 2013 from the board of managers of the Company in accordance with article 293 of the Law pursuant to which it has been informed of the changes to the list of assets and liabilities (contained in the Demerger Proposal) as well as to the amount to be allocated to the share premium account of the Company, being nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264), such changes having occurred between the date of the Demerger Proposal and the date of the present deed (the " Notification Letter").

A. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following amendments have been made to the list of assets and liabilities contained in the Demerger Proposal:

- the employment agreement with reference E00226 is replaced by the employment agreement with reference E00144;
- all completed and in-progress internally developed software are now identified under schedules 1 - 6 of the document entitled "IPR to be transferred" (instead of rows 4 to 751 of the spreadsheet entitled "Divestment Company IPR"); and
- the laptop computer with reference LUMAL358 is replaced by the laptop computer with reference LUMAL367.

B. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following additional assets and liabilities will be allocated to the Company:

- the customer contract (required to operate the EEA DC / NRT business);
- all acquired software licenses to operate corporate information technology infrastructure and Frankfurt datacentre requirements as identified in the document entitled "Newly purchased hardware and software to be transferred" will be transferred to the Company;

- all information technology infrastructure related to the new Frankfurt datacentre as identified in the document entitled "Newly purchased hardware and software to be transferred" will be transferred to the Company; and
- all furniture used exclusively by the staff transferred to the Recipient Company will be transferred to the Company.

C. The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve that the following assets and liabilities have been removed from the list of assets and liabilities:

- the employment agreements with references E00001 and C01976 will not be transferred to the Company; and
- the minimum cash amount of EUR 12,500 will not be transferred to the Company but the value of the additional assets and liabilities that will be contributed to the Company will be allocated to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder confirms having received an updated list of assets and liabilities attached to the Notification Letter and resolved to approve the amendments to the list of assets and liabilities and to the amount to be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the amendments to the list of assets and liabilities, the Sole Shareholder resolved to approve the new share exchange ratio being the transfer from the Divided Company to the Company of the Divested Business in consideration for the issue by the Company of two hundred and twenty-five thousand (225,000) shares to the Sole Shareholder of the Divided Company together with a share premium of an amount nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) instead of two million twenty-one thousand two hundred and sixty-four Euro (€2,021,264) as set out in the Demerger Proposal and the Sole Shareholder resolved to approve the changes between the valuation of the Divested Business and the amounts of the assets and liabilities to be allocated to the Company as reflected in the Demerger Proposal and the valuation of the Divested Business and the amounts of the assets and liabilities to be allocated to the Company as set forth herein.

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the division by acquisition of the Divided Company, without dissolution of the Divided Company through the transfer of the Divested Business (as detailed in the Demerger Proposal and hereabove), without exception and reserves, to the Company in accordance with the allocation principles and modalities set forth in the Demerger Proposal.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve that in consideration for the transfer of the Divested Business to the Company, following the Divided Company's division by acquisition, without dissolution of the Divided Company, the Company shall issue two hundred and twenty-five thousand (225,000) new shares, each having a nominal value of one Euro (€1) (the "New Shares") to the sole shareholder of the Divided Company.

The Sole Shareholder decided to allocate, out of the aggregate amount corresponding to the value of the Divested Business, an amount of two hundred and twenty-five thousand Euro (€225,000) to the share capital of the Company and to allocate the remainder, being nine million seven thousand and ninety-seven Euro (€9,007,097) to the share premium of the Company.

Consequently, the first indent of article 5 of the articles of association of the Company has been amended so as to read as follows: "The corporate capital is set at EUR two hundred and thirty-seven thousand five hundred (237,500 Euro) represented by two hundred and thirty-seven thousand five hundred (237,500) corporate units with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder noted that from an accounting and tax point of view, the division will be effective as from 1 July 2013 and from a legal perspective as from the date of the last sole shareholder decision approving the division without prejudice to the provisions of article 302 of the Law regarding the effects of the division towards third parties, in accordance with the allocation of the Divested Business to the Company as provided for in the Demerger Proposal.

Statements

The undersigned notary stated, in accordance with the provisions of article 300 of the 1915 Law, the existence and the legality of the deeds and formalities of the division executed by the Company and the Recipient Company, and the Demerger Proposal.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Esch-sur-Alzette on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Advent Mach S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 89855, dûment représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, en vertu d'une procuration du 1^{er} juillet 2013, et étant l'associé unique (Associé Unique) de MACH II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 177370, et constituée le 17 mai 2013 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, lui permettant ainsi de prendre valablement des décisions sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

2. Le conseil de gérance de la Société a décidé lors de sa réunion du 24 mai 2013 de proposer à l'Associé Unique de procéder à la scission par absorption de MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. en abrégé M.A.C.H. S.à r.l. (la «Société Scindée»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 89.824 sans dissolution de la Société Scindée par le transfert d'une partie de son patrimoine actif et passif à la Société.

Le conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance de la Société Scindée ont respectivement approuvé lors de la réunion du 24 mai 2013 et dans les résolutions circulaires du 24 mai 2013 le projet commun de scission de la Société Scindée (le «Projet de Scission») qui a été publié au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, conformément à l'article 290 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

A. Présentation du projet commun de scission (le «Projet de Scission») de MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.à r.l. - M.A.C.H. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 89.824 (la «Société Scindée») émis par la Société (en tant que société bénéficiaire) et la Société Scindée (en tant que société scindée), y compris le rapport d'échange y contenu, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»);

B. Approbation du Projet de Scission et décision de procéder à la scission par absorption de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, conformément aux articles 287 à 307 de la Loi, par le transfert, sans dissolution, d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société Scindée (T»Activité Cédée») à la Société; constat et approbation des modifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif contenue dans le Projet de Scission conformément à l'article 293 de la Loi et du fait que le montant à allouer au compte de prime d'émission de la Société sera de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt et un mille deux cent soixante-quatre euros (2.021.264 €);

C. Approbation du transfert de l'Activité Cédée à la Société en contrepartie de l'émission par la Société de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune à Advent Mach S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 89855, étant l'associé unique de la Société Scindée; modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, et allocation des deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales nouvellement émises à Advent Mach S.à r.l.; affectation, depuis le montant global correspondant à la valeur de l'Activité Cédée, d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €) au capital social de la Société et affectation du solde, soit neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) à la prime d'émission de la Société; et

D. Reconnaissance de la date effective de la scission.

4. Les dispositions de la Loi concernant les scissions ont été respectées:

a) publication du Projet de Scission au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, soit au moins un mois avant la date des présentes résolutions de l'associé unique appelé à se prononcer sur le Projet de Scission;

b) dépôt des documents requis par l'article 295 de la Loi au siège social des sociétés participant à la scission au moins un mois avant la date des décisions de l'associé unique de chacune des sociétés participant à la scission, à l'exception des rapports prévus à l'article 295 c) à e) de la Loi, auxquels a renoncé l'associé unique de chacune des sociétés participant à la scission par des résolutions écrites de l'associé unique adoptées le 31 mai 2013.

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus et les points 4. a) et b), l'Associé Unique a approuvé ce qui précède et a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré avoir eu une connaissance adéquate et suffisante du Projet de Scission émis par la Société (en tant que société bénéficiaire) et la Société Scindée (en tant que société scindée), y compris le rapport d'échange y contenu, conformément à l'article 287 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a pris acte de l'approbation du Projet de Scission par le conseil de gérance de la Société lors de sa réunion du 24 mai 2013 et le conseil de gérance de la Société Scindée dans ses résolutions circulaires du 24 mai 2013, ainsi que de la publication du Projet de Scission au Mémorial du 31 mai 2013 numéro 1284, conformément à l'article 290 de la Loi.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de ratifier l'ensemble des dispositions et l'intégralité du Projet de Scission de la Société, sans exceptions ou réserves.

Nonobstant cette approbation, l'Associé Unique a reconnu avoir reçu une lettre de notification en date du 30 juin 2013 de la part du conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 293 de la Loi, en vertu de laquelle il a été informé des modifications apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif (contenue dans le Projet de Scission) ainsi que le montant devant être alloué au compte de prime d'émission de la Société, étant de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt et un mille deux cent soixante-quatre Euros (2.021.264 €), de tels modifications étant intervenus entre la date de l'établissement du Projet de Scission et la date du présent acte (la «Lettre de Notification»).

a. L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver que les modifications suivantes ont été apportées à la liste des éléments du patrimoine actif et passif contenue dans le Projet de Scission:

- le contrat de travail avec la référence E00226 est remplacé par le contrat de travail avec la référence E00144;
- tous les logiciels développés en interne, finaux et en cours de réalisation, sont désormais identifiés sous les annexes 1 - 6 du document intitulé «IPR to be transferred» (au lieu des lignes 4 à 751 de la liste intitulée «Divestment Company IPR»); et
- l'ordinateur portable avec la référence LUMAL358 est remplacé par l'ordinateur portable avec la référence LU-MAL367.

b. L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver que le patrimoine actif et passif suivant soit attribué à la Société:

- le contrat client (nécessaire pour exercer l'activité EEA DC / NRT);
- toutes les licences de logiciels obtenues afin d'exploiter les infrastructures en matière de technologies de l'information d'entreprise et les exigences des bases de données de Francfort telles qu'identifiées dans le document intitulé «Newly purchased hardware and software to be transferred», seront transférées à la Société;
- toutes les infrastructures en matière de technologies de l'information relatives à la nouvelle base de données de Francfort telles qu'identifiées dans le document intitulé «Newly purchased hardware and software to be transferred», seront transférées à la Société; et
- tous les meubles utilisés exclusivement par le personnel transféré à la Société Bénéficiaire seront transférés à la Société.

c. L'Associé Unique a décidé de constater et d'approuver que les éléments du patrimoine actif et passif suivants ont été supprimés de la liste des éléments du patrimoine actif et passif:

- les contrats de travail avec les références E00001 et C01976 ne seront pas transférés à la Société; et
- le montant minimum en numéraire de 12.500 EUR ne sera pas transféré à la Société, mais la valeur des éléments du patrimoine actif et passif supplémentaires qui seront apportés à la Société sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique confirme avoir reçu la liste mise à jour du patrimoine actif et passif annexée à la Lettre de Notification et a décidé d'approuver les modifications apportées à la liste du patrimoine actif et passif et au montant à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

Suite aux modifications apportées à la liste du patrimoine actif et passif, l'Associé Unique a décidé d'approuver le nouveau rapport d'échange de parts sociales étant le transfert de l'Activité Cédée de la Société Scindée à la Société en contrepartie de l'émission par la Société de deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales à l'Associé Unique accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) au lieu de deux millions vingt et un mille deux cent soixante-quatre euros (2.021.264 €) tel qu'indiqué dans le Projet de

Scission et l'Associé Unique a décidé d'approuver les modifications entre l'évaluation de l'Activité Cédée et les montants du patrimoine actif et passif à allouer à la Société comme reflété dans le Projet de Scission et l'évaluation de l'Activité Cédée et les montants du patrimoine actif et passif à allouer à la Société comme établi dans le présent acte.

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de réaliser la scission par absorption de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, par le transfert de l'Activité Cédée (tel qu'expliqué en détails dans le Projet de Scission et ci-dessus), sans exceptions ou réserves, à la Société, conformément aux principes et modalités de répartition indiqués dans le Projet de Scission.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver, en contrepartie du transfert de l'Activité Cédée à la Société, suivant la scission par absorption de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, l'émission par la Société de deux cent vingt-cinq mille (225.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») à l'associé unique de la Société Scindée.

L'Associé Unique a décidé d'affecter, depuis le montant global correspondant à la valeur de l'Activité Cédée, un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000 €) au capital social de la Société et d'affecter le solde, soit neuf millions sept mille quatre-vingt-dix-sept euros (9.007.097 €) à la prime d'émission de la Société.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cents EUR (237.500 €) représenté par deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, toutes intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a pris acte que d'un point de vue comptable et fiscal, la scission prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2013 et d'un point de vue juridique, à compter de la date de la dernière décision de l'associé unique approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi concernant les effets de la scission envers des tiers, conformément à la répartition de l'Activité Cédée à la Société tel que prévu dans le Projet de Scission.

Déclarations

Le notaire soussigné a attesté, conformément à l'article 300 de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission signés par la Société et la Société Bénéficiaire, et du Projet de Scission.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à € 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: BRAMAO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/07/2013. Relation: EAC/2013/8625. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096197/308.

(130116076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Atalian Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 138.311.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATALIAN INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013093030/11.

(130114572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.
